

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet, à quatorze heures et trente minutes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Roger Adivèze dans les locaux du Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Aude à Carcassonne, sous la Présidence de Monsieur Eric MÉNASSI Président du SMMAR EPTB Aude.

Nombre de délégués en exercice : 50

Nombre de délégués présents ou représentés : 31

Date de convocation du Comité : 01 juillet 2026

Délégués titulaires présents :

Département de l'Aude : M. Daniel DEDIES ;

SMAH Haute Vallée de l'Aude : M Jean Régis GUICHOU ; M. Pierre BARDIES ; M. Didier BUXEDA

SIAH Fresquel : M. François DEMANGEOT ; M. Philippe FAU ; Mme Céline MEINIER ; M. Dominique GUIRAUD

SM Aude Centre : M. Christian MAGRO ; Mme Bernadette SIRE ; M. Dominique COMBE

SB Orbieu Jourres : Mme Marilyse RIVIERE ; Mme Christine LATORE ; M. Xavier BEDOS ; Mme Eliette CABROL

SM du Delta de l'Aude : M. Jean Louis RIO

SB de la Berre et du Rieu : M. Michel JAMMES ; M. Alain IZARD ; André CONTRERAS ; M. Bruno ZUBIETA

Carcassonne Agglo : Mme Jeannine GARINO ; M. Jacques FABRE ; M. Eric MÉNASSI ; M. Roland COMBETTE ; M. Alain MARTY ; M. Christian BELONDRADE

Communauté de Communes du Minervois au Caroux : Mme Sylvie MIQUEL

Communauté de communes Région Lézignanaise Corbières Minervois : M. Serge MARRET ; M. Jean Claude MONTLAUR ; M. Daniel SPAGNI

Le Grand Narbonne : Mme Marie Christine THERON-CHET ;

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL DES SMAH DE LA HAUTE VALLEE DE L'AUDE ET SM AUDE CENTRE POUR LA GESTION D'ATTERRISSEMENTS SUR LE FLEUVE AUDE

Considérant la prise de compétence GEMAPI sur le fleuve Aude au 1er janvier 2026 par le SMMAR EPTB Aude.

Suite au constat d'atterrissements sur les communes de Limoux et de Trèbes.

Les syndicats de la Haute Vallée de l'Aude et d'Aude Centre proposent de mettre à disposition leur personnel technique de terrain et matériel pour la dévégétalisation de tout ou partie de ces atterrissements au mois d'août et de septembre 2026.

Il est proposé cette mise à disposition à titre gratuit

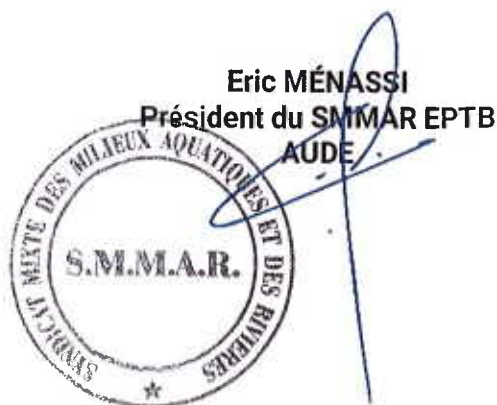
Il est proposé de signer une convention avec les 2 syndicats.

A l'unanimité des voix le comité syndical :

APPROUVE le conventionnement entre le SMMAR, le SMAH Haute Vallée de l'Aude et le SM Aude Centre.

AUTORISE le Président à signer cette convention avec les différentes parties.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.*



Le Président,
• Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
• Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr